



Allocution d'ouverture de la Cheffe nationale

Présentation au Comité permanent des finances (FINA) sur le projet de loi C-15

Le 12 février 2026 | 10 h 30 – 11 h 30

- Aanii, Boozhoo, Chi Megwetch.
- Bonjour, je m'appelle Cindy Woodhouse Nepinak et je suis la Cheffe nationale de l'Assemblée des Premières Nations. Je tiens à souligner que nous nous trouvons aujourd'hui sur le territoire traditionnel de la nation algonquine.
- Je remercie le comité de m'avoir invitée à témoigner aujourd'hui au sujet de l'examen crucial du projet de loi C-15.
- Nous avons le plaisir de présenter le mémoire technique de l'APN en réponse à cette loi omnibus d'exécution du budget, qui comprend des commentaires sur la partie 5, sections 1, 3, 5, 32, 33, 35 et 44.
- Le budget fédéral de novembre était l'occasion de démontrer, **par des actes**, que les voix des Premières Nations comptent pour ce nouveau gouvernement.
- À l'approche du budget, lorsqu'on lui a demandé des explications sur les informations faisant état de compressions budgétaires touchant les Premières Nations, le Canada a rassuré les Chefs en leur affirmant qu'il comprenait qu'il fallait en faire **PLUS**, et **PAS MOINS**.
- Malheureusement, cette promesse n'a pas été tenue et le budget fédéral de 2025 représente un revers important.
- Lorsque le mieux que nous puissions dire est que les services aux Autochtones ne subissent **que** des compressions de 2 à 3 milliards de dollars, il est évident qu'il y a un problème.
- D'autant plus que les transferts aux provinces pour la santé, l'éducation et les services sociaux ont augmenté de 5 %.
- Au lieu de combler les écarts entre les Premières Nations et les Canadiens, le budget rend les choses encore plus difficiles.
- Pour commencer, donnons des exemples de programmes arrivés à échéance qui ne sont **PAS** renouvelés dans ce budget.

- Le Programme de soutien en santé : résolution des questions des pensionnats indiens.
- Le Programme de soutien en santé aux anciens élèves des externats indiens fédéraux.
- Les équipes de bien-être mental et le soutien au traitement contre les opioïdes.
- Le soutien aux enfants vulnérables des Premières Nations dans le cadre de l'accès au principe de Jordan.
- Plus de 300 programmes d'éducation des adultes des Premières Nations.
- Peu importe comment on regarde les choses, **moins n'est pas mieux**.
- Ces programmes qui arrivent à échéance doivent être prolongés.
- On a demandé aux membres des Premières Nations d'être patients. *Un autre plan a été promis. Faites-nous confiance.*
- Alors que nous sommes ici aujourd'hui, à six semaines de l'expiration de ces programmes essentiels, nous ne voyons aucun plan.
- Aujourd'hui, les Premières Nations exigent des réponses.
- Au vu de ce qui **EST EFFECTIVEMENT** mis en œuvre dans cette loi omnibus, nous sommes tout aussi préoccupés.
- À titre d'exemple, la partie 5, section 1, soulève de nombreuses questions.
- Cette disposition ressemble à un contournement des garanties légales établies par le Parlement pour répondre aux préoccupations concernant le pouvoir illimité du Cabinet dans le projet de loi C-5.
- Toutes les lois canadiennes, y compris leur contenu final et leur processus d'élaboration, doivent être conformes à l'article 5 de la *Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones* du Canada.
- Malgré les affirmations du Canada selon lesquelles le consentement libre, préalable et éclairé figurait au cœur de ce projet de loi, ces références essentielles restent absentes de **la présente** loi.
- Dans le cas du projet de loi sur la réduction des formalités administratives, nous avons conclu que l'exclusion des Premières Nations de l'élaboration de cette loi est susceptible d'entraîner de sérieuses contestations judiciaires.

- Une autre préoccupation que nous avons à l'égard de cette loi est la forte tendance à la décentralisation des pouvoirs fédéraux.
- Alors que les Premières Nations relèvent clairement de la compétence fédérale, le Canada continue de déléguer des pouvoirs et des responsabilités financières aux provinces par la conception de programmes et des flux de financement.
- En plus d'éroder la reddition de comptes fédérale et de fragmenter la prestation des services, cette façon de procéder s'avère fondamentalement incompatible avec la tenue de relations de nation à nation.
- La décentralisation de l'autorité fédérale va à l'encontre des principes d'égalité réelle et oblige injustement les Premières Nations à rivaliser avec les provinces pour obtenir des fonds destinés à la santé, à l'éducation et aux services de police.
- Le programme « Maisons Canada » est un exemple récent d'initiative fédérale qui pourrait profiter aux Premières Nations dans le cadre d'une stratégie de financement fondée sur les distinctions.
- Dans cette optique, nous saluons l'engagement pris par le ministre Robertson de réserver un financement minimum de 10 % pour enfin commencer à combler l'écart en matière de logement pour les Premières Nations.
- Nous recommandons également que le projet de loi C-15 aille plus loin et impose la conception de programmes fondés sur les distinctions ainsi que la participation des Premières Nations à la gouvernance.
- Enfin, il convient de noter que le budget de novembre a été présenté à une date qui marquait le premier anniversaire du décès de notre grand dirigeant, le juge Murray Sinclair.
- Après avoir mis en lumière les horreurs du système des pensionnats indiens au Canada, le juge Sinclair nous a appelés à **NOUS RELEVER** et à œuvrer pour la réconciliation.
- Il nous a décrit la montagne que nous devons gravir. Il nous a montré le chemin vers le sommet. Mais il a toujours dit que ce serait à nous tous de faire l'ascension.
- Cette ascension nous incombe désormais à tous. À toutes les personnes présentes dans cette salle et au sein de ce comité.
- Au nom du juge Sinclair, nous devons continuer à imaginer à quoi ressemble un monde où nous avons tous accès à des médicaments, à de la nourriture et à un endroit sûr où vivre.

- Pas seulement quelques-uns, mais **absolument tout le monde**. Les budgets ne sont pas seulement des exercices comptables.
- Ils représentent des instruments importants qui permettent aux gouvernements de s'acquitter de leur obligation de protéger les droits de **tous** les citoyens.
 - Nous espérons que vous prêterez attention à notre message et que vous répondrez tant par des paroles que par des actes. Nous serons heureux de répondre à vos questions.